Nations Unies S/PV.6514



Conseil de sécurité

Distr. générale
14 avril 2011
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 6514e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos au Siège, à New York, le jeudi 14 avril 2011, à 10 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

> « Le 14 avril 2011, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 6514e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des effectifs militaires ou de police à la Mission des Nations Unies au Soudan.
>
> Le Conseil et les pays fournisseurs d'effectifs militaires ou de police ont entendu un exposé présenté, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, par Mme Margaret Carey, Directrice de la Division Afrique I du Département des opérations de maintien de la paix.
>
> Les membres du Conseil, Mme Carey et les représentants des pays fournisseurs de contingents ont eu un échange de vues. »

11-30015 (F) 140411 140411



